

REGLEMENT DU JEU Forum des associations Bruz

ARTICLE 1

La Banque CIC Ouest, SA au capital de 83 780 000 euros dont le Siège Social est 2, avenue Jean-Claude Bonduelle à Nantes, organise, dans le cadre du Forum des Associations qui a lieu le 3 septembre 2011 à BRUZ, un jeu concours qui se déroulera du 3 au 7 septembre 2011. Ce jeu est gratuit, sans obligation d'achat et libre de tout engagement vis-à-vis de CIC Ouest. Il désignera, par tirage au sort, 2 gagnants.

LOTS :

- Un ipad 2 d'une valeur de 489 €
- Un téléphone SAMSUNG WAVE 723 et une carte Sim d'une valeur totale de 194 €

ARTICLE 2

Ce jeu est ouvert à toute personne majeure ayant la capacité juridique, résidant en France métropolitaine. Les salariés et retraités de CIC Ouest et des ses filiales, ainsi que les membres de leur famille (conjoint, concubin, enfants, ascendants directs et collatéraux) ne peuvent pas participer au jeu. Seules les personnes physiques peuvent participer à titre individuel.

ARTICLE 3

3.1

Les participants au jeu complèteront un bulletin disponible à l'agence CIC Ouest de Bruz avant le 7 septembre, aux jours et horaires d'ouverture et le déposeront dans l'urne prévue à cet effet, soit à l'agence même soit lors du Forum des associations le 3 septembre 2011.

La participation au jeu ne peut se faire qu'au moyen de ce seul bulletin (mêmes nom et adresse). En cas de pluralité de participation au nom de la même personne, chaque bulletin sera réputé nul. Ne seront pas pris en considération les bulletins sans adresse, incomplets, illisibles ou raturés.

3.2 Informatique et libertés :

Les informations recueillies à l'aide du bulletin de participation peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé. Conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant et peuvent demander par écrit que leurs coordonnées soient radiées et ne soient pas communiquées à des tiers.

Pour toute demande, les participants peuvent envoyer un courrier à l'Inspection Générale de CIC Ouest : BP 84001 Nantes Cedex 01.

ARTICLE 4

Le tirage au sort aura lieu le 9 septembre 2011 à 14h, dans les locaux de la Direction de la Communication du CIC Ouest, 2 avenue Jean-Claude Bonduelle à Nantes. Il sera effectué parmi tous les bulletins de participation valides recueillis par l'agence où au Forum des Associations et déterminera 2 gagnants.

ARTICLE 5

Les gagnants sont avertis individuellement par courrier dans un délai de 15 jours suivant le tirage au sort qui les aura désignés. Leur gain leur sera remis autour d'un cocktail auquel ils seront conviés.

Tout gagnant non présent au cocktail devra se rendre à l'agence citée dans l'invitation afin de récupérer son lot. Tout lot non réclamé par un gagnant dans les 30 jours suivant le tirage au sort ne sera pas attribué.

Lors de la remise du lot le gagnant signera une attestation signifiant qu'il a bien récupéré le prix qu'il avait gagné.

Au-delà de cette limite, les prix resteront acquis à CIC Ouest. En aucun cas, la contrepartie en espèces des lots ne pourra être exigée ni le remplacement ou l'échange des lots pour quelque cause que ce soit. La liste des gagnants sera affichée, pendant un délai de 30 jours, dans les locaux de l'agence CIC Ouest à Bruz 15 Place du Docteur Joly 35170 BRUZ

ARTICLE 6

Le présent règlement sera adressé, à titre gratuit, à tout participant qui en fait la demande écrite. Tout participant peut obtenir sur demande adressée à CIC Ouest, Direction du Marché Grand Public, 2 avenue Jean-Claude Bonduelle, 44000 Nantes : le remboursement du timbre nécessaire à la communication du présent règlement, qui sera remboursé au tarif en vigueur. Ces demandes doivent être effectuées au plus tard 15 jours après la date de clôture du jeu.

ARTICLE 7

Le simple fait de participer à ce jeu entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Du fait de l'acceptation de leurs prix, les gagnants autorisent à utiliser leur nom, prénom et leur photographie, sans restriction ni réserve autre que le cas prévu à l'article 3.2 ci-dessus, et sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou avantage quelconque, dans toute manifestation publicitaire ou promotionnelle ou purement informative liée à ce jeu.

ARTICLE 8

Toutes difficultés quant à l'application du présent règlement feront l'objet d'une interprétation souveraine des organisateurs. Les contestations ne seront recevables que dans un délai de un mois après le tirage au sort. La Société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu si les circonstances l'exigent. Elle ne saurait être responsable de tout fait qui pourrait lui être imputable notamment en cas de force majeure susceptible de modifier, perturber ou annuler le jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

ARTICLE 9

Le règlement du jeu est déposé à la SCP Levesque, Callard et Bréheret, huissiers de justice associés à Vertou (44120) 1 rue Auguste Saupin BP 2305 44123 Vertou Cedex et adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite à l'adresse suivante : CIC Ouest, Direction du Marché Grand Public, 2 avenue Jean-Claude Bonduelle 44000 Nantes.

Le règlement est également disponible sur le site : www.huissier-44.com



Parce que le monde bouge.



Quizz Forum des associations

Répondez aux 7 questions du Quizz organisé
par l'Amicale Laïque de Bruz et CIC Ouest
et participez au tirage au sort

A gagner :

- Un **ipad 2** d'une valeur de **489€**
 - Un **téléphone SAMSUNG WAVE 723** et une
carte Sim d'une valeur totale de **194€**
- Lots offerts par l'agence CIC Ouest de Bruz
15 Place du Docteur Joly*

CIC Ouest

Parce que le monde bouge.

cic.fr

Bulletin jeu

Pour participer au quizz organisé par l'Amicale Laïque de Bruz, complétez ce bulletin et déposez-le dans l'urne Quizz lors du Forum des associations le 3 septembre 2011 ou à l'agence CIC Ouest de Bruz avant le 7 septembre, aux jours et horaires d'ouverture.

Questions

- 1/ Combien y a-t-il de sections en 2011 – 2012 ? _____
- 2/ Quel est l'intitulé du site Internet ? http:// _____
- 3/ Dans quelle salle se déroule l'activité Babygym ? _____
- 4/ En quelle année fut créée l'ALB ? _____
- 5/ Combien coûte l'adhésion adulte à l'Amicale Laïque (hors assurance) ? _____ €
- 6/ Quelles assurances pouvez-vous souscrire au CIC ? (réponse à choix multiples)
 - Habitation Auto-Moto Mutuelle Santé
 - Prévoyance Animaux de compagnie
 - Assurances professionnelles Télésurveillance
- 7/ Vous n'êtes pas client CIC, pouvez-vous prendre votre forfait de Téléphonie mobile dans une agence CIC ?
 - Oui Non

NomPrénom
Adresse
Code postal Ville
Téléphoneemail
J'accepte de recevoir des emails de la part du CIC : oui non

Si vous avez moins de 18 ans, merci de remplir également cette partie avec un de vos parents :
Mme, M. : Nom Prénom, représentant
légal de l'enfant mineur, autorise : Nom Prénom
né(e) le à participer au Quizz.

Téléphone du représentant légal : email
J'accepte que mon enfant mineur reçoive des emails de la part du CIC : oui non

Date Signature

*Le tirage au sort aura lieu au siège du CIC Ouest à Nantes le vendredi 9 septembre 2011 sous contrôle d'huissier de justice.
Le règlement du jeu est déposé à la SCP Levesque, Callard et Bréheret et consultable sur le site : www.huissier-44.com*